COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 10 MARS 2020

<u>Étaient présents</u>, MMES CHARTIER, DUTRIEUX, NOTTER, LANDRIEUX, BOURLET, MS LEFEBVRE, THURU, LECLERCQ, MANARD, REMY, WARDZIAK, LECOMTE formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : M. BRUNEL (pouvoir donné à Mme BOURLET), M. DOCHEZ

Secrétaire de séance : LANDRIEUX Brigitte

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR N° 2020-2-001

Après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE N° 2020-2-002

Vu l'instruction M14

Vu les budgets de l'exercice 2019 approuvés

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Valérie CHARTIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. le Maire,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2019

L'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

INVESTISSEMENT : DÉPENSES : 447 143.78 €, RECETTES : 289 455.06 €, RÉSULTAT: - 157 688.72 €,

RÉSULTAT ANTÉRIEUR : + 7 290.79 €, RÉSULTAT CUMULÉ : -150 397.93 €

FONCTIONNEMENT : DÉPENSES : 446 477.79 €, RECETTES : 540 660.98 €, RÉSULTAT : + 94 183.19 €,

RÉSULTAT ANTÉRIEUR : + 206 970.05 €, **RÉSULTAT CUMULÉ : + 301 153.24 €**

AFFECTATION DU RÉSULTAT:

Part affectée à l'investissement exercice 2020 : 0 €

RÉSULTAT À AFFECTER : 301 153.24 €

Affectation par ordre de priorité

Couverture du déficit d'investissement compte 1068 : 150 397.93 €

Compte 002 : 150 755.31 € **Adopté à l'unanimité**